

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusé :

Gilles **DA COSTA**, Trésorier général.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS DES 11 ET 22 JANVIER 2024.....	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.	Statistiques.....	3
2.	Résultats	5
3.	Événements	5
4.	UCI/UEC.....	6
5.	COJO	7
6.	Ministère/ANS.....	8
7.	Activités fédérales	8
8.	RH	9
9.	Numérique.....	9
IV.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	9
1.	Président de la LNC	9
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire.....	10
1.	Directeur Technique National	10
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	11
VI.	COMMISSIONS	12
1.	BMX.....	12
2.	Gravel.....	12
3.	Loisir.....	14
4.	VTT.....	14
5.	Route.....	15
6.	Cycloportives	17
7.	Piste	17
8.	Affinitaires.....	18
VII.	POINT CONGRÈS FÉDÉRAL À HAZEBROUCK	18
VIII.	POINT PARIS 2024	19
IX.	POINT FINANCIER.....	20
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	21
XI.	QUESTIONS DIVERSES.....	21

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il fait part du décès de Monsieur Christian JOSSO, l'un des fondateurs du Trophée Centre Morbihan. Le Bureau Exécutif adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS DES 11 ET 22 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 11 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 22 janvier 2024 sera soumis à l'approbation du Bureau Exécutif lors de sa séance du mois de mars.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUÉY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 86 288 licenciés au 31 janvier 2024, soit une progression de 4,77 % par rapport au 31 janvier 2023. Pour l'heure, la FFC maintient son avance.

Seuls trois Comités Régionaux accusent un léger retard : la Normandie, les Pays de la Loire et la Martinique.

La Fédération compte 946 licenciés individuels, soit une avance significative par rapport à janvier 2023 (+37 %) et 11 112 licenciées, soit une évolution de 7,22 %. Les femmes représentent 12,87 % de la totalité des licenciés. À l'aune de cette progression qui demeure constante depuis plusieurs années, il est certain que la politique fédérale sur cette population se révèle efficace.

S'agissant des disciplines, les données sont les suivantes :

- Cyclisme dit traditionnel : +7,96 %.
- VTT : +3,55 %.
- BMX : -0,55 %. Cette discipline enregistre 134 licenciés de moins.
- Autres disciplines : +20,84 %.

La situation des blocs de licences est la suivante :

- Compétition : +14,22 %. En dépit de cette hausse, il convient de noter que ce bloc accuse une perte de 209 licences Élites — pour rappel, cette licence est prise sur la base du volontariat, excepté pour les athlètes de Haut Niveau. Eu égard à cette contraction, il convient d'être extrêmement attentif sur l'évolution de ce bloc dans la mesure où des coureurs ont pu privilégier une licence Open 1 à une licence Élite.

Le Président souhaite savoir si cette baisse pourrait être corrélée à un phénomène de recalage par rapport aux autres disciplines.

Yannick POUHEY prend note de cette interrogation et indique que ces éléments seront étudiés pour le prochain Bureau Exécutif.

Nicolas ANDRÉ explique que le nombre de licences Élites demeure cependant supérieur aux 1^{res} catégories de 2022.

Yannick POUHEY souligne l'importance de cette donnée.

Il annonce que le bloc Jeunesse est en retrait de 2,51 %, soit une baisse de 939 licences qui se répartit comme suit :

- -547 U11.
- -459 U13.
- -231 U15.
- -74 U17.

Face à cette situation pour le moins inquiétante, il propose d'envoyer un questionnaire aux jeunes n'ayant pas renouvelé leur adhésion en 2024 alors qu'ils étaient licenciés en 2023 afin de recueillir des données permettant une étude approfondie de ce phénomène.

Cathy MONCASSIN estime que cette baisse pourrait être liée à la fin de la crise pandémique lors de laquelle de très nombreux jeunes avaient adhéré à la FFC à la suite de l'arrêt des sports collectifs.

Yannick POUHEY confirme que cette corrélation peut être envisagée. Cependant, il rappelle qu'avant la pandémie les licences Jeunes n'ont jamais connu deux années de baisse consécutives, y compris lorsque les autres licences fédérales étaient en recul. Il est possible que la décroissance des licences Jeunes soit liée également aux problématiques d'encadrement rencontrées par de nombreux clubs, lesquels ne peuvent plus accueillir autant de jeunes. De plus, il est évident que le coût de la pratique doit aussi être pris en compte dans un contexte inflationniste. Aussi est-il urgent d'appréhender les raisons de ce recul pour envisager des solutions.

Le Président explique que tous les éléments qui peuvent nourrir la réflexion sur ce sujet doivent être mis en place. En conséquence, l'envoi d'un questionnaire constitue un outil pertinent.

S'agissant de la problématique de la formation des éducateurs, une réunion sera organisée avec la DTN (Christophe MANIN) et l'INF (Yves PARET) afin d'envisager une action à court terme, car il importe de réagir dans les meilleurs délais.

Yannick POUHEY poursuit avec les données des autres blocs :

- Sport : +17 %.
- Staff : -0,93 %. Cette baisse est liée au recul de 517 licences encadrement dont une majeure partie s'est déportée sur les licences assistance organisation.
- Staff Pro Hommes : +1,11 %.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences validées s'établit à 89 241 au 7 janvier 2024. Quant au nombre de licences présentes dans Cicleweb, il s'élève à 90 937.

S'agissant des dossiers de demandes de licences non traités par les clubs en 2023, une analyse approfondie des données donne à voir que certains clubs présentent quelques anomalies statistiques qu'il conviendra de comprendre au travers de l'étude de différents axes.

Le Président indique qu'il est essentiel que le Siège fédéral poursuive cette investigation pour comprendre les raisons des reliquats au sein des clubs.

2. Résultats

Le Président salue les résultats obtenus par les athlètes fédéraux lors des dernières compétitions internationales, et plus particulièrement lors des Championnats du monde de Cyclo-cross où la France a obtenu un très beau titre chez les Juniors Femmes et le titre très symbolique du relais.

Le Bureau Exécutif adresse toutes ses félicitations aux athlètes.

3. Événements

Le Président évoque les Championnats de France de Cyclo-cross et de Snowbike qui se sont tenus depuis le dernier Bureau Exécutif.

En ce qui concerne les Championnats du monde 2027 ils auront lieu en Haute-Savoie. En Haute Savoie, toujours, le Conseil municipal de la Roche-sur-Foron a rejeté le projet de permis de construire de l'aréna à 17 voix contre 15. Cette décision constitue une nouvelle particulièrement mauvaise pour la dynamique de l'événement et l'héritage du vélodrome.

S'agissant de la programmation, un après-midi de travail est programmé entre la FFC et Florian VUILLAUME, directeur des événements de ces championnats, pour définir les sujets d'organisation incombant à la Fédération, ainsi que le service qu'elle entend apporter concernant l'optimisation du cahier des charges. La Haute-Savoie, en relation avec la FFC, travaille sur un plan visant à finaliser le montage de l'association qui formera le comité local d'organisation.

Yannick POUHEY relève que le montage juridique de cette association sera certainement plus complexe si les épreuves sur Piste sont délocalisées à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le Président le confirme. Ce point fera l'objet d'une réflexion approfondie.

4. UCI/UEC

Le Président relate le Comité directeur de l'UCI qui s'est tenu le 1^{er} et le 2 février 2024 lors duquel un bilan précis a été effectué sur les Championnats du monde de Glasgow avec la présentation des éléments suivants :

- Cet événement a permis à l'UCI de signer le plus important contrat jamais signé sur un Championnat du monde.
- 5 000 mascottes ont été vendues : ce chiffre témoigne du nombre élevé de spectateurs présents.
- Plusieurs éléments attestent de la résonance sociétale positive de cet événement :
 - La parité a été quasiment atteinte chez les volontaires : 1890 hommes et 1610 femmes.
 - L'augmentation du parc vélo écossais avant et après ces championnats s'établit à plus 35 %.
 - 6 millions de livres sterling ont été investies dans des initiatives en lien avec le vélo.
 - Les médias sociaux ont engrangé 88,7 millions de vues et 245 millions de réactions.
 - 250 heures de production de télévision ont été réalisées en direct.
 - Les heures de visionnage combiné totalisent 200 millions de personnes, dont 80 millions d'Européens.
 - Le pic de téléspectateurs ayant suivi en direct l'événement sur la BBC s'élève à 1 million.
- 7 000 athlètes ont participé à ces championnats, dont 2 046 femmes. La projection sur la Haute-Savoie s'établit entre 10 000 et 12 000 athlètes.
- 220 titres de Champion du monde ont été attribués.
- Enfin, ces Championnats du monde ont provoqué un retour sur investissement d'environ 3,25 fois la mise investie — plus de 200 millions de livres sterling ont été dépensées sur place.

Parallèlement à ce bilan très positif, quelques points demeurent plus contrastés comme :

- La difficulté de travailler avec la ville de Glasgow qui est restée une structure politique et non organisationnelle avec pour effets des prises de décision très lourdes et des difficultés opérationnelles.
- Une démultiplication des sous-traitants.

À la suite de la présentation de ce rapport, l'UCI a confirmé que l'agenda relatif au budget et au référentiel d'organisation devait être rendu le 30 juin 2024, et qu'elle demandait l'ajout d'une vingtième discipline, le Rapid Speedway. Parallèlement, l'UCI a décidé d'entamer un plan d'économies de charges de structures assez important du fait de l'absorption de nombreuses disciplines.

L'UCI s'est prononcée contre le projet de création par la structure Derby Wheel d'un circuit fermé Piste basé sur un système de paris, notamment pour des raisons éthiques.

La Commission intégrité de l'UCI a reçu 130 signalements en 2023 contre 30 signalements en 2022.

Dans le cadre des Jeux olympiques de Los Angeles, le BMX Race et le VTT ont été confirmés.

Il annonce que l'UCI attribuera plusieurs Championnats du monde en septembre 2024, parmi lesquels pourrait figurer le Championnat du monde de Gravel en 2029. Quant aux Championnats du monde de 2031, trois sites ont fait part de leur volonté de les accueillir : le Trentin, le canton de Vaud-Valais et la ville de Glasgow.

Lors de ce Comité directeur, les règles concernant la structuration du calendrier UCI de Cyclo-cross ont été modifiées, ainsi que celles relatives à l'enregistrement des effectifs dans les équipes professionnelles qui devra se faire entre le 1^{er} et le 15 août et entre le 15 octobre et le 31 décembre. En dehors de ces périodes, seuls les coureurs sans contrat pourront rejoindre une équipe.

Xavier JAN sollicite des précisions concernant ces nouvelles règles qui ne manqueront pas d'être source d'inquiétudes pour les coureurs.

Il annonce que l'intégration des représentants du cyclisme féminin dans le Conseil du Cyclisme Professionnel a été actée. À noter dans cette représentation la présence de deux Français : Stephen DELCOURT pour la partie Équipes et Yannick TALABARDON pour la partie Organismes.

Le changement des dates du Tour de l'Avenir a été validé, et le Tour de l'Avenir féminin aura lieu en même temps que le Tour de l'Avenir masculin en raison des Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

La Commission Route de l'UCI s'est emparée de la question relative aux U19 et U23.

Enfin, un débat a eu lieu concernant les aides à la solidarité accordées par l'UCI aux différents continents.

5. COJO

Le Président annonce qu'il est question que le parc Freestyle des Jeux olympiques soit offert à la FFC. Or, cet héritage ne comprendrait ni le transport ni le remontage de

la piste. De plus, certains éléments doivent être précisés concernant la rédaction de la convention de don.

Sylvain DUPLOYER ajoute que cette piste nécessite un lieu couvert et qu'elle ne peut être ouverte à toutes les catégories de participants en raison de son niveau olympique.

Le Président explique que le COJO a proposé cet équipement au département de Seine–Saint-Denis qui l'a refusé.

6. Ministère/ANS

Le Président relate son entrevue avec Michel CADOT durant laquelle le déménagement de la FFC lors des Jeux olympiques de Paris et les travaux de Trappes ont été discutés. Il a été rappelé que la Fédération s'est engagée à lancer les travaux dans le courant de l'année 2025 afin de rapatrier l'ensemble des éléments de Montry fin 2025. Une réunion sera organisée avec le Président, Gilles DA COSTA et Sylvain DUPLOYER pour définir les échéances de la mise en œuvre des travaux et du déménagement.

Le Président annonce avoir également évoqué les Championnats du monde de 2027.

7. Activités fédérales

Le Président déclare avoir assisté le 23 janvier 2024 à la remise de la Légion d'honneur à David LAPPARTIENT par le Président de la République. Il en profite pour renouveler toutes les félicitations du BE à David LAPPARTIENT pour cette distinction et pour l'ensemble de ses actions en faveur du sport et du cyclisme en particulier.

Marie-Françoise POTEREAU relate l'Assemblée générale du Comité Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes à laquelle elle a assisté. La séance s'est parfaitement déroulée et le taux de participation était tout à fait correct. À noter que le Comité Régional avait organisé dans la matinée une remise de médailles aux athlètes, toutes disciplines confondues. Cet événement a permis de mettre en valeur les athlètes et d'apporter une belle dynamique à l'Assemblée générale. Le Comité AURA a adopté ses nouveaux statuts à une large majorité.

Yannick POUHEY évoque l'Assemblée générale du Comité Régional des Hauts-de-France où une quarantaine de clubs — sur les 160 que compte cette région — s'étaient déplacés. Par ailleurs, les documents relatifs aux finances ont été envoyés assez tardivement aux participants et plusieurs soucis d'organisation ont émaillé cette assemblée lors de laquelle le changement de commissaire aux comptes et la restructuration du personnel ont été actés.

Le Président aborde l'Assemblée générale du Comité Régional du Grand Est à laquelle Gilles DA COSTA était présent.

Sylvain DUPLOYER tient à souligner que le développement des nouvelles disciplines est particulièrement positif dans le Grand Est à l'inverse des Hauts-de-France où elles peinent clairement à s'établir.

Le Président déclare que l'Assemblée générale du Comité Régional Bourgogne–Franche-Comté était de très bonne facture et que la situation du Comité est particulièrement positive sur tous les aspects avec une belle dynamique sportive et de développement.

S'agissant de la Nouvelle-Aquitaine, l'Assemblée générale se tenait à Poitiers. Malgré une situation financière tendue, l'AG s'est déroulée dans un climat très constructif et des échanges permettant d'expliquer certains aspects de la politique fédérale ont pu se développer à partir des questions des clubs.

8. RH

Christophe XHONNEUX annonce que les effectifs de la FFC s'élèvent à 53,72 salariés en CDI et CDI à temps partiel, et 19,37 salariés en CDD, dont 6 salariés liés aux Jeux olympiques de Paris, au 31 janvier 2024.

La campagne d'entretiens qui permet d'identifier les besoins de formation s'achèvera prochainement. Tous ces éléments seront analysés afin de permettre de dégager des perspectives pour les salariés.

Le prochain CSE qui aura lieu le 27 février 2024 portera notamment sur les phases de relocalisation du Siège fédéral.

9. Numérique

Fabien RAFFOUX déclare travailler actuellement à la recherche de solutions pour améliorer le réseau Internet pour les équipes lors du déménagement du Siège fédéral à l'IAT de Saint-Cyr.

IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN tient à saluer les résultats sportifs des athlètes français en ce début de saison puisque les équipes ont obtenu quatre victoires tandis que les coureurs en ont obtenu six. Les jeunes talents ont notamment brillé lors de la course cycliste l'Étoile de Bessèges, dont la première étape a été annulée par le préfet en raison des barrages routiers mis en place par les agriculteurs qui ont entraîné l'organisation d'itinéraires de délestage sur le parcours de la course.

Le début de saison a également été marqué par la suspension à titre provisoire du Français Franck BONNAMOUR (Décathlon-AG2R La Mondiale) par l'UCI sur des faits

qui seraient antérieurs à 2023, mais qui n'ont pas été explicités. L'absence de communication claire de l'UCI risque de discréditer le coureur, notamment sur le plan médiatique.

Lors de l'Étoile de Bessèges, l'absence de chaperons à l'arrivée des étapes a été source de tensions. En effet, les arrivées en altitude compliquent le positionnement des chaperons, d'autant que les affichages relatifs aux contrôles antidopage ne sont plus mis en place. Aussi les coureurs ont-ils été informés des contrôles alors qu'ils étaient en route vers leur hébergement. Par ailleurs, lors du contre-la-montre, les chaperons ont annoncé à un coureur qu'il était attendu au contrôle antidopage avant même son départ. Ces dysfonctionnements ouvrent de nouveau le débat sur la question des chaperons et leur formation — nombreux sont ceux qui sont formés en une heure. Face à cette situation, il importe de définir des solutions plus fiables.

Éric MEINADIER explicite que la FFC mène une réflexion sur la mise en place de formations — en présentiel ou en distanciel — à destination des chaperons dans le cadre des compétitions et sur la formalisation de leur rôle et de leur responsabilité.

Xavier JAN relate la réunion concernant le dispositif SAFER qui a fait l'objet de quelques évolutions, comme le passage de deux à trois commissions. Bien que certaines zones d'ombre persistent quant à la mise en œuvre de ce projet, il convient de rappeler que la sécurité des coureurs est un sujet prioritaire.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER annonce que Gilles ZOPPI, Président du Conseil Fédéral, a reçu une demande d'une athlète transgenre, licenciée en tant que présidente de club, qui souhaite prendre part aux compétitions masculines sous son identité féminine dans la mesure où le règlement fédéral ne lui permet pas actuellement de participer aux épreuves féminines, car sa transformation a eu lieu après sa puberté.

Yannick POUHEY confirme que cette athlète ne peut participer aux épreuves féminines à l'aune de la réglementation fédérale. Il déclare qu'un courrier sera envoyé à Gilles ZOPPI précisant les possibilités permettant à cette licenciée fédérale de participer aux compétitions masculines.

1. Directeur Technique National

Christophe MANIN évoque la très belle saison 2023/2024 du Cyclo-cross qui s'achève avec deux titres mondiaux, dont le titre relais mixte et le titre de Célia GÉRY chez les Juniors. Lors des Championnats du monde qui se sont tenus à Tabor, la France décroche la deuxième place du classement.

En ce qui concerne les Championnats d'Europe, l'Équipe de France remporte trois titres et deux médailles de bronze, et arrive en première place dans le classement par médailles.

Pour ce qui est de la Coupe du monde, Célia GÉRY décroche la première place au classement général chez les Juniors Filles, tandis qu'Aubin SPARFEL décroche la

deuxième place chez les Juniors Garçons. La France qui totalise six victoires et dix podiums en Coupe du monde est la première nation chez les Juniors Garçons et Filles au mondial et aux Championnats d'Europe, et la deuxième nation en U23 Hommes et Femmes au mondial et aux Championnats d'Europe. En revanche, la France n'est pas présente au niveau Élite.

Christophe MANIN aborde ensuite les mesures d'économies mises en place au sein du budget de la DTN et qui feront l'objet d'une note de service précise. Pour rappel, le Trésorier général avait souligné le dépassement du budget 2023 lié à une inflation plus importante que prévu et à un certain relâchement dans les procédures et la gestion financière. Eu égard à cette situation, la DTN a appliqué à son budget prévisionnel pour 2024 une baisse de 450 000 euros, baisse qui concerne plusieurs postes, excepté celui du programme olympique. Parallèlement à ces coupes financières, les méthodes de gestion ont été renforcées, notamment en ce qui concerne les engagements des dépenses et les notes de frais. Ainsi, il a été décidé que l'acheminement des catégories Relèves Piste, Route et VTT lors des stages ne serait plus remboursé, et qu'elles ne seraient plus équipées en tenue nationale, à l'instar des pratiques en vigueur pour les Relèves BMX.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD annonce que la FFC a lancé un appel d'offres afin de recruter une agence dans le but de s'octroyer les services d'un prestataire pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ses actions de développement, de commercialisation et de marketing. Le cahier des charges afférent a été diffusé le 15 janvier 2024 et la réception des dossiers s'est terminée le 31 janvier 2024. Au total, cinq agences ont fait part de leur candidature.

Le groupe de travail chargé d'étudier les différentes candidatures a défini les critères de sélection suivants :

- La qualité de l'offre et la méthodologie (15 %).
- Les moyens humains (30 %).
- Les indicateurs de suivi (15 %).
- Le modèle économique (40 %).

Après une analyse approfondie des dossiers, le groupe de travail recommande de contracter avec France Vélo Événements dont la proposition est de qualité, la plus économique pour la Fédération et donne accès au réseau Hopscotch pour la prospection de partenaires.

Le Président met aux voix la proposition visant à contracter avec FVE.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

VI. COMMISSIONS

1. BMX

Sylvain DUPLOYER annonce que la Commission Nationale BMX propose la labellisation des structures suivantes :

DN1

- UBV – Union BMX Vaucluse (Région Sud).

DN2

- DN BMX Centre Val de Loire (Centre Val de Loire).
- USPR BMX Fly Racing (Auvergne-Rhône-Alpes).
- BMX Dijon Côte d'Or en BFC (Bourgogne–Franche-Comté).

À noter que les structures BMX LPM et DN Montméliant Savoie BMX écotent de plusieurs points de pénalités en raison d'éléments manquants.

Équipes Avenir

- Équipe Avenir BMX Morbihan (Bretagne).
- Équipe Avenir BMX Bourgogne-Franche-Comté.
- Équipe Nouvelle Aquitaine.
- Touraine BMX (Centre-Val de Loire).
- UBV Avenir — Union BMX Vaucluse (Région Sud).

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale visant à labelliser les structures susmentionnées.

Les labellisations sont approuvées à l'unanimité des votants.

Yannick POUÉY déclare que plusieurs points de la réglementation relative à la participation des clubs et des coureurs aux Équipes Avenir nécessitent d'être précisés afin d'éviter toute interprétation divergente.

Sylvain DUPLOYER invite Yannick POUÉY à intervenir lors de la prochaine réunion de la Commission Nationale pour éclaircir ces différents points.

Yannick POUÉY prend note de cette invitation.

2. Gravel

Nicolas ANDRÉ expose le cahier des charges proposé par la Commission Nationale Gravel pour l'organisation des premiers Championnats de France Gravel dans le courant de l'année 2024.

Conditions de participation aux Championnats de France de Gravel :

Participants autorisés

Ces championnats sont ouverts aux licenciés français (femmes et hommes) possédant l'une des licences FFC autorisées par la réglementation fédérale* (Compétition et sport épreuves de masse ou Pass découverte valide) ou licenciés de nationalité française dans une fédération étrangère affiliée à l'UCI, titulaire d'une licence ouvrant droit à la compétition.

**Les licences autorisées de type « compétition » seront Élite Pro – Élite, Open 1/2/3 et Access 1/2/3/4 et les licences « Sport » épreuve de masse ou Pass découverte valide.*

L'épreuve sera également ouverte aux non-licenciés de nationalités française ou étrangère et aux personnes de nationalité étrangère titulaire d'une licence délivrée par une fédération étrangère affiliée à l'UCI (femmes et hommes) sans concourir dans les classements décernant des titres de champions nationaux.

Les Championnats de France de Gravel comportent 4 épreuves donnant lieu à l'attribution de titres de Champions de France de Gravel :

- A. Gravel Catégories d'âge Femme (hors Élite et Élite Pro).
- B. Gravel Élite Femme.
- C. Gravel Catégories d'âge Homme (hors Élite et Élite Pro).
- D. Gravel Élite Homme.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les conditions de participation au Championnat de France de Gravel exposées par Nicolas ANDRÉ.

Les conditions de participation au Championnat de France de Gravel sont approuvées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ précise que ce point sera soumis au vote du Conseil Fédéral par voie électronique.

Il aborde ensuite les articles 4, 5.1 et 5.2 du cahier des charges :

4. Engagements financiers du club organisateur

Le comité d'organisation ou la collectivité d'accueil s'engage à prendre en charge les dépenses afférentes à l'organisation des épreuves, conformément aux articles 4.1 et suivants et à verser à la FFC un droit forfaitaire de **50 000 € HT soit 60 000 € TTC.**

Produits financiers des engagements

5.1. Engagement des participants

Les engagements seront gérés par la FFC et accessibles par Internet.

Les engagements pourront se faire :

- soit via les clubs.
- soit individuellement.

L'engagement pour un licencié FFC sera de 70 euros.

L'engagement pour un non-licencié FFC sera de 100 euros.

Les engagements seront gérés par la FFC et accessibles par Internet.

5.2 Répartition des engagements

Les produits financiers des engagements seront restitués selon la répartition suivante :

- Pour les licenciés : 40 € organisateur local + 20 € FFC + 10 € Comité Régional.
- Pour les non-licenciés : 70 € organisateur local + 20 € FFC + 10 € Comité Régional.

Le Président met aux voix les articles 4, 5.1 et 5.2 du cahier des charges relatif aux Championnats de France de Gravel.

Les articles 4, 5.1 et 5.2 du cahier des charges relatif aux Championnats de France de Gravel sont approuvés à l'unanimité.

3. Loisir

Nicolas ANDRÉ explique que Nicolas ROUGEON de la Commission Sécurité propose une mise à jour de l'article 16.4.5 du Titre XVI de la réglementation Loisir pour une meilleure cohérence avec les RTS :

« 16.4.5. La structure des secours prévue pour l'organisation d'une épreuve cyclosporitive est précisée dans les Règles et Techniques de Sécurité (point 4.3) : <https://ffc.fr/ressources/regles-techniques-et-de-securite-des-epreuves-cyclistes-sur-la-voie-publique/> ».

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à mettre à jour l'article 16.4.5 du Titre XVI de la réglementation Loisir.

La mise à jour de l'article 16.4.5 du Titre XVI de la réglementation Loisir est approuvée à l'unanimité des votants.

4. VTT

Éric JACOTÉ propose au Bureau Exécutif de valider la labellisation de trois Teams supplémentaires :

National 1

- Montluçon Cyclisme (Auvergne-Rhône-Alpes).
- Team Vosges KTM (Grand Est).

National 2

- Team Besse Super-Besse (Auvergne-Rhône-Alpes).

Le Président met aux voix la labellisation des trois Teams susmentionnés.

La validation des Teams Montluçon Cyclisme, Team Vosges KTM et Team Besse Super-Besse est validée à l'unanimité des votants.

5. Route

Marc TILLY relaie les demandes complémentaires de labellisations proposées par la Commission Nationale Route pour la saison 2024 :

National 3 Hommes

- Béziers Méditerranée Cyclisme (Occitanie).
- UC Briochine (Bretagne) sous réserve du respect de l'échéancier financier avec des versements effectifs avant le vendredi 16 février lié au règlement du solde relatif aux Championnats de France de l'Avenir de Plédran.

National 2 Femmes

- CSM Puteaux (Île-de-France).

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la labellisation des structures susmentionnées.

La labellisation des Béziers Méditerranée Cyclisme, de l'UC Briochine (sous réserve du respect de l'échéancier du solde relatif aux Championnats de France de l'Avenir de Plédran) et de CSM Puteaux est validée à l'unanimité.

Marc TILLY déclare que le dossier de la Team Cana (Guadeloupe) a été rejeté, et que les dossiers des structures ES Torigni et Team N'SIDE – National 2 Hommes – ont été validés par le Conseil Fédéral d'appel, lequel doit encore se prononcer sur la labellisation des structures suivantes en National 1 et National 2 :

- CC Étupes Le Doubs Pays de Montbéliard.
- SCO Dijon — Team Matériel Vélo .com.
- OC LOCMINE – Morbihan Adris GOA

N2 :

- CC Chartres Cyclisme.

Yannick POUHEY juge qu'il conviendrait de mener une réflexion sur la non-prise en compte des points obtenus par les coureurs d'une structure tant que la labellisation de cette dernière n'est pas validée.

Le Président observe qu'il serait plus pertinent d'appliquer le système du BMX qui prévoit des pénalités pour les retardataires.

Éric JACOTÉ souligne que le VTT applique également cette politique de pénalités.

Le Président propose que le Bureau Exécutif travaille sur ce sujet pour la saison prochaine.

Nicolas ANDRÉ annonce que la Commission Nationale Route propose une mise en cohérence des Titres II et XVI relatifs à la participation des femmes dans les épreuves hommes. La proposition est la suivante :

Les compétitrices peuvent participer aux épreuves Femmes en fonction de leur catégorie, de la manière suivante :

Catégorie de la cycliste	Epreuve Femmes		
	UCI WWE WE 1&2	Fédérale Femmes	Régional Femmes
Elite Pro	oui	oui	non
Elite	oui	oui	oui
Open 1,2	oui	oui	oui
Open 3	non	oui	oui
U19	non	oui	oui
Access	non	non	oui

Les Femmes licenciées Access peuvent accéder aux épreuves Femmes du calendrier régional.

Les compétitrices de 17 ans et plus peuvent participer aux épreuves d'une journée hommes, sauf restriction du comité régional de l'épreuve, dans le respect du kilométrage maximum autorisé et suivant les règles ci-dessous :

Catégorie de la cycliste	Epreuve Hommes				
	U17	Access	Open 3	Open 1, 2, 3	Elite
Elite Pro	non	non	non	oui	oui
Elite (issu d'un groupe sportif UCI)	non	non	oui	oui	oui
Elite	non	oui	oui	oui	oui
Open 1, 2	oui	oui	oui	oui	non
Open 3	oui	oui	oui	oui	non
Access	oui	oui	oui	oui	non

Remarque : si une épreuve réservée aux femmes et correspondant à la catégorie de la licenciée est organisée le même jour dans le Comité Régional du club de la concernée, cette dernière ne pourra pas s'inscrire sur l'épreuve hommes.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale Route visant à harmoniser les Titres II et XVI relatifs à la participation des femmes dans les épreuves hommes.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY indique que cette proposition sera soumise au vote du Conseil Fédéral par voie électronique.

Marc TILLY annonce qu'à la demande du Président de la FFC, un projet relatif à la restructuration du cyclisme Route Amateur pour 2024 a été élaboré par le groupe de travail *ad hoc*.

Nicolas ANDRÉ relate les éléments dudit projet dont les objectifs majeurs sont les suivants :

- Garantir la progression de la performance pour les jeunes amateurs.
- Maintenir l'attractivité des clubs Amateurs.
- Maintenir une dynamique du calendrier fédéral.
- Rapprocher la structuration du cyclisme féminin et du cyclisme masculin.
- Réguler l'activité des U19.

Le Président adresse tous ses remerciements aux équipes pour le travail effectué sur ce dossier.

Il soumet au vote le projet visant à restructurer le cyclisme Route Amateur.

Le projet est approuvé à l'unanimité du Bureau Exécutif.

Marc TILLY déclare que ce projet sera présenté à la Commission Nationale Route le 12 février 2024.

6. Cycloportives

Yannick POUHEY annonce que la FFC a reçu récemment plusieurs demandes d'éclaircissement concernant la réglementation relative au volet médical des non-licenciés FFC, mais titulaires d'une licence au sein d'une fédération sportive qui permet la pratique du cyclisme en compétition (FF Triathlon, UFOLEP, FSGT).

Pour la saison 2024, il est précisé que les conditions de participation aux épreuves cycloportives du calendrier FFC demeureront identiques aux conditions de la saison précédente. En conséquence, la présentation d'une licence compétition des fédérations suscitées suffira à remplir les conditions médicales nécessaires à une inscription aux épreuves des organisateurs.

7. Piste

Yannick POUHEY détaille les labellisations de structures validées par la Commission Nationale Piste :

Team National Piste Élite

- Fenioux Team Piste
- Sprinter Club Féminin

Team Piste Formation

- AC Lancaster 56 Piste
- ACBB Issoudun
- Argenteuil Val de Seine Cyclisme
- Comité départemental Haut-Rhin
- Cyclo Club Castelbriantais
- ECSEL Track Team
- CSG Blagnac Vélo Sport 31
- Tarbes Cycliste Compétition
- Team Piste Bas-Rhin
- Team Piste Bruay-la-Buissière
- Team Piste Loiret
- Team Piste UC Inguiniet
- Track Cycling Mérignac
- UC Tilly Val de Seullès

- Union Cycliste de Condat
- UV Neubourg
- Vélo Club Islois
- Vélo Sport Hyérois
- Young Track Team CD59 FFC

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la labellisation des structures susmentionnées.

La labellisation des structures est approuvée à l'unanimité des votants.

8. Affinitaires

Le Président rappelle que le Conseil Fédéral a émis un vote favorable à la mise en place d'un plan d'action vis-à-vis des affinitaires lors de sa séance des 26 et 27 janvier 2024. À la faveur de ce vote, un projet a été élaboré et un document sera présenté au Congrès Fédéral du mois de février.

En préambule, ce document mentionne l'article L131-6 du Code du sport et l'article 9 des statuts de la FFC :

Article L131-6 du Code du sport :

« La licence sportive est délivrée par une fédération sportive ou en son nom. Elle ouvre droit à participer aux activités que la fédération et ses structures affiliées organisent et, selon des modalités fixées par ses statuts, à son fonctionnement. En vue de la délivrance de la licence, les associations sportives recueillent l'identité complète des personnes pouvant être concernées par les dispositions de l'article L. 212-9, dans des conditions définies par un décret pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les statuts des fédérations sportives peuvent prévoir que les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence sportive. »

Article 9 des statuts de la FFC :

« Les membres adhérents des associations affiliées à la Fédération sont tenus d'être titulaires d'une licence de la Fédération. En cas de non-respect de cette obligation, les associations affiliées concernées et leurs dirigeants peuvent faire l'objet de sanction dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire. »

Le document expose ensuite le plan d'action concernant la position de la FFC vis-à-vis des affinitaires et le calendrier afférent.

VII. POINT CONGRÈS FÉDÉRAL À HAZEBROUCK

Yannick POUHEY déclare que l'organisation du Congrès Fédéral suit son cours et que l'accueil de Hazebrouck et de Cœur de Flandre Agglo devrait être particulièrement positif. Tous les documents associés à ce Congrès ont été envoyés aux délégués.

En ce qui concerne l'Assemblée générale, les temps de paroles des intervenants qui présentent un rapport seront identiques à ceux de l'an passé. Par ailleurs, tous les rapports et les documents ayant trait à l'Assemblée générale devront être transmis au plus tard le 19 février, à midi.

Marie-Françoise POTEREAU indique que le Congrès Fédéral accueillera cette année encore les dirigeantes femmes qui suivent le programme « Club des 300 » du CNOSF. Elles rayonneront dans les différents groupes de travail dans le cadre de leur apprentissage.

Le Président adresse ses remerciements aux équipes fédérales, et notamment à Magali DELLA SCHIAVA, pour l'organisation de ce Congrès Fédéral.

VIII. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU décrit le projet de la Fan Zone fédérale qui serait installée à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse qui constitue un site idéal du fait de sa proximité avec le parcours olympique et la Fondation de Pierre Coubertin. En plus de l'installation d'un grand écran et de Food trucks, des animations seront organisées. Ce beau moment de rencontre qui réunira la communauté cycliste aura lors du passage de l'épreuve Route Femmes (le 3 août) et Hommes (le 4 août) ; l'invitation à cet événement se fera au travers de l'envoi d'un courrier émanant du Président de la FFC.

Le Président ajoute que les licenciés devront également s'inscrire tout de même sur une liste afin que les jauges puissent être respectées. Une partie du parc du château de Coubertin serait mise gracieusement à la disposition de cet événement. L'emplacement de cette Fan Zone serait particulièrement remarquable.

S'agissant de la billetterie, les membres du Conseil Fédéral, les présidents des Comités Régionaux et des Comités Départementaux et les présidents de commissions seront concernés par le dispositif de la billetterie populaire (toutes disciplines confondues).

Ludivine DESMONTS-MORNET tient à préciser que la billetterie populaire relèvera d'un choix aléatoire. En conséquence, il ne sera pas possible de choisir les disciplines et les dates.

Le Président adresse tous ses remerciements à Ludivine DESMONTS-MORNET, Marie-Françoise POTEREAU et Patrick CLUZAUD pour le travail réalisé sur ce dossier particulièrement lourd et complexe.

Sylvain DUPLOYER s'enquiert des moyens de déplacement possibles pour les élus du Bureau Exécutif.

Marie-Françoise POTEREAU précise que Saint-Quentin-en-Yvelines a prévu de renforcer les transports en commun et les parcs de vélo afin de limiter fortement les déplacements en voiture.

Le Président assure qu'un dispositif, type navette, sera mis en place afin de faciliter l'organisation des élus du Bureau Exécutif eu égard à leur investissement durant cette période chargée.

IX. POINT FINANCIER

Christophe XHONNEUX indique que la situation des comptes au 31 janvier 2024 sera présentée au Bureau Exécutif du mois de mars.

Yannick POUHEY évoque la convention entre la FFC et l'association France demi-fond signée en 2017, tacitement reconduite depuis 2021 à l'issue de la transmission des rapports moraux et financiers de France demi-fond. À la faveur de cette convention, la FFC octroie une subvention de 5 000 euros (budget DTN) à l'association moyennant la réalisation d'actions bien précises et participe à l'achat de matériel. Les relations entre la Fédération et France demi-fond sont à la fois excellentes et transparentes.

L'association a transmis au Trésorier général les demandes suivantes :

- Le renouvellement de la convention de coopération générale.
- La prise en charge au titre d'investissement de l'acquisition annuelle d'un vélo de demi-fond pour 2024, 2025 et 2026 à hauteur de 4 000 euros par an.

Marie-Françoise POTEREAU s'étonne que les clubs ne fournissent pas de vélo demi-fond à leurs licenciés.

Yannick POUHEY précise que les vélos appartiennent à l'association qui les confie aux meilleurs coureurs qui participent aux épreuves internationales. Il ajoute que cette collaboration permet d'entretenir une discipline de la Piste qui rayonne de par le monde et rappelle le titre de champion d'Europe obtenu il y a deux saisons.

Marie-Françoise POTEREAU demande si parmi les licenciés de l'association France demi-fond figurent des femmes.

Yannick POUHEY répond par la négative.

Le Président souligne que l'objectif de France demi-fond est de permettre aux coureurs de participer à des épreuves internationales. Or, aucune femme ne concourt pour l'heure à ces épreuves.

Le Président met aux voix la proposition visant à renouveler la Convention entre la FFC et France demi-fond la convention et à prendre en charge l'acquisition annuelle d'un vélo de demi-fond pour 2024, 2025 et 2026 à hauteur de 4 000 euros par an.

Le renouvellement de la convention entre la FFC et France demi-fond ainsi que l'acquisition annuelle d'un vélo de demi-fond pour 2024, 2025 et 2026 à hauteur de 4 000 euros par an sont approuvés à la majorité (1 voix contre).

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2024 les épreuves suivantes :

Jeunesse

Coupe de France U17 Garçons et U15/U17 Filles Finale Route

- Boucles Cyclistes Sud Avesnoises, les 21 et 22 septembre dans les Hauts-de-France.

Piste

Coupe de France Fenioux Avenir U17-U19

- Loudéac (Bretagne), les 20 et 21 avril 2024.

Le Président met aux voix les attributions suscitées.

Les attributions sont approuvées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2025 l'épreuve suivante :

BMX Racing

Challenge France Nord-Est

- Vesoul (Bourgogne-Franche-Comté), date à confirmer.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif l'attribution susmentionnée.

L'attribution est validée à l'unanimité des votants.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est soulevée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 21 mars 2024.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY